



OSISKO PUBLIE SON RAPPORT ESG INAUGURAL ET DÉPOSE LA CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

Montréal, 8 avril 2021 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer plusieurs mesures importantes dans le cadre de son engagement lié aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). Ces mesures incluent la publication d'un rapport ESG inaugural, un engagement aux termes du Pacte mondial des Nations unies (« **Pacte mondial UN** »), et un investissement et partenariat stratégique visant à promouvoir la décarbonisation à l'échelle mondiale et les efforts en matière de biodiversité via des transactions de conventions d'achat de crédits de carbone.

Sandeep Singh, président et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Les principes ESG de développement durable ont toujours été au cœur du groupe de sociétés Osisko. Lorsque l'équipe de gestion d'Osisko a bâti la mine Canadian Malartic au sein de l'entreprise ayant précédé la Société, elle l'a construite en étant à l'avant-garde des pratiques de développement durable. Ces mêmes valeurs soutiennent notre société de redevances et de conventions d'achat de production (flux de métaux) aujourd'hui.

Notre rapport ESG inaugural intitulé « Une croissance responsable » et notre engagement volontaire aux termes du Pacte mondial UN améliorent nos communications avec nos parties prenantes concernant nos succès relatifs aux enjeux ESG, les risques et les mesures d'atténuation de ces risques, et mettent de l'avant l'importance que représente la responsabilité corporative pour notre Société.

Nous performons bien selon les critères ESG en raison de la nature de notre modèle d'affaire de non-exploitant, de la qualité et des avantages liés aux juridictions de notre portefeuille, et de l'importance que nos partenaires opérateurs accordent au développement durable. Néanmoins, nous désirons repousser les limites et aspirons à faire partie des solutions d'un monde carboneutre.

Notre partenariat sommaire avec Carbon Streaming Corporation (« **Carbon Streaming** »), une entité privée nouvellement formée, nous permet d'être à l'avant-garde d'un secteur émergent qui met à profit notre expertise en matière de conventions d'achat de production (flux de métaux) visant à financer des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Ces projets contribueront à compenser notre empreinte de carbone relativement faible, mais fournira également des opportunités de compenser notre empreinte indirecte de carbone. Nous considérons cela comme une opportunité d'avoir un impact positif tout en déployant un montant de capital peu élevé. »

Rapport ESG

Avec la publication de son rapport ESG, l'objectif d'Osisko est de faciliter les discussions en cours à propos de nos processus de gestion des risques et d'aider nos parties prenantes à évaluer notre exposition relative aux enjeux ESG, et notre performance à les gérer. En plus d'aborder les pratiques de gouvernance corporative, le rapport fournit un portrait de la manière dont Osisko évalue les investissements potentiels par son processus de vérification diligente, et comment la Société surveille ses actifs existants afin d'assurer qu'elle est en position de livrer de la croissance planifiée de façon responsable.

Le rapport ESG de la Société couvre l'année 2020 et met en contexte les activités historiques d'Osisko. Le rapport est disponible sur le www.osiskogr.com.

Partenariat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (« GES »)

Osisko est fière d'annoncer un partenariat stratégique avec Carbon Streaming visant à promouvoir la décarbonisation à l'échelle mondiale et les projets de biodiversité. L'équipe de gestion du groupe comprend des dirigeants chevronnés détenant une expertise reconnue en conventions d'achat de production (flux de métaux) et des experts reconnus en matière de changements climatiques. Le modèle d'affaires de Carbon Streaming consiste à financer des projets de compensation de carbone qui évitent, réduisent ou éliminent les émissions de GES à l'échelle mondiale.

L'investissement d'Osisko s'est élevé à 3,5 millions de dollars CA pour une participation partiellement diluée de 14,3 % dans la société, cette dernière ayant été en mesure de lever de façon privée approximativement 36 millions de dollars CA. L'investissement accorde à Osisko un droit de participation de 20 % dans toute transaction de convention d'achat réalisée par Carbon Streaming selon certaines circonstances.

Au-delà de la compensation potentielle des émissions indirectes de carbone de la Société, Osisko envisage des synergies potentielles avec les opérateurs miniers actuels et futurs dans le cadre des affaires traditionnelles liées aux redevances. Les opérations minières offrent des opportunités importantes de générer des crédits de carbone via des projets complémentaires qui sont porteurs de valeur pour la mine, les communautés voisines (par l'embauche et la conservation) et pour l'environnement en général.

Pacte mondial des Nations unies

Dans le cadre d'une initiative plus large en matière d'ESG, Osisko est fière de se joindre au Pacte Mondial UN. Il s'agit de la plus importante initiative corporative volontaire à l'échelle mondiale en matière de développement durable, réunissant 12 500 participants dans 160 pays. Le Pacte mondial UN est basé sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. En supportant cette initiative, Osisko s'est engagée à se conformer à ces principes destinés à promouvoir et à renforcer les politiques et pratiques corporatives responsables à l'échelle internationale. En vertu de son engagement, Osisko publiera une Communication sur le Progrès qui définira les efforts de la Société à mener ses opérations de manière responsable et à instaurer les dix principes.

Circulaire d'information de la direction

Osisko a déposé sa circulaire d'information de la direction en lien avec son assemblée annuelle des actionnaires qui sera tenue virtuellement le 12 mai 2021 à 15h30 (HAE).

Les actionnaires devront procéder à l'élection des administrateurs de la Société pour l'année suivante, nommer PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeur indépendant, adopter une résolution ordinaire visant à approuver tous les droits non attribués en vertu du régime d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société, adopter une résolution ordinaire visant à approuver les modifications au régime d'unités d'actions restreintes et l'approbation des droits non attribués en vertu de ce régime, et adopter une résolution ordinaire acceptant l'approche d'Osisko en matière de rémunération de la haute direction.

La circulaire d'information de la direction est disponible sur www.sedar.com, www.sec.gov et www.osiskogr.com.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 150 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie (net smelter return) sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Heather Taylor
Vice-présidente, relations aux investisseurs
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, des énoncés liés aux événements ou performances futurs, la réalisation des bénéfices anticipés découlant des investissements d'Osisko, incluant son investissement dans Carbon Streaming dont l'objectif est de promouvoir les efforts en matière de décarbonisation et de biodiversité via des transactions de conventions d'achat de crédits de carbone, la performance générale des actifs d'Osisko, incluant la réalisation de synergies potentielles avec les partenaires opérateurs actuels et futurs visant à générer des crédits de carbone, et au résultat des activités d'exploration, de développement et de production ainsi que des projets d'expansion concernant les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant, sans s'y limiter, les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future, l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme à la pratique antérieure, l'exactitude des déclarations et divulgations publiques faites par les exploitants de ces propriétés, l'absence de changement défavorable important dans le cours des produits sous-jacents au portefeuille d'actifs, l'absence de développement défavorable à l'égard d'une propriété importante dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'exactitude des attentes divulguées publiquement concernant le développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production et l'absence de tout autre facteur qui pourrait entraîner des actions, des événements ou des résultats différents de ceux prévus, estimés ou visés. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexacts puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. Ces risques et incertitudes incluent, entre autres, que l'information financière présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire et pourrait faire l'objet d'ajustements, la poursuite réussie des activités minières au Québec et plus particulièrement des opérations sous-jacentes aux actifs de la société, la performance des actifs d'Osisko, la croissance et les bénéfices découlant de son portefeuille d'investissements, les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris les changements dans la propriété et le contrôle de ces exploitants; les risques liés au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, aux difficultés d'exploitation ou techniques sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'influence des développements macroéconomiques ainsi que l'impact et les réponses des gouvernements concernés à la pandémie de COVID-19 et l'efficacité de ces réponses.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR (www.sedar.com), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR (www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.